

DEMANDE D'AUTORISATION POUR COMMUNIQUER SUR VOS ÉVÉNEMENTS AVEC LES SUPPORTS MUNICIPAUX

Date de la demande : _____

Manifestation : _____

Date de l'évènement : _____

Lieu : _____

Demandeur :

Association/ Entreprise : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

EXTRAIT DU REGLEMENT :

Chaque organisateur devra effectuer sa demande auprès du service communication **au minimum trois mois avant la date de la manifestation**. L'autorisation sera ensuite délivrée pour un affichage allant de deux à trois semaines.

Au retour de la demande d'autorisation dûment remplie dûment remplis par les organisateurs, **la mairie définira, en fonction de toutes les manifestations à annoncer pour une même date (ou week-end), les supports qui pourront être utilisés.**

Une même manifestation ne pourra pas être annoncée simultanément sur un porte-affiche, un support « sucette » et un porte-banderole situés sur un même axe routier.

Sur le panneau lumineux...

Remplissez ici les informations qui seront diffusées sur le panneau lumineux – Durée max. : 3 semaines

Date : _____

Lieu : _____

Nom manifestation : _____

Gratuit : oui non

Durée autorisée

Du _____ au _____

Cadre réservé à la mairie

Sur les porte-banderoles...

En fonction du nombre de manifestation, la ville définira la durée d'affichage.

Taille de la banderole (maxi 0.95 m de haut x 3 m de long)

Emplacements demandés

⇩ Cadre réservé à la mairie ⇩

Porte-banderoles	Emplacements demandés	Date et emplacements autorisés
Route de Thouars		
Route de Cholet		
Route de Mauléon		
Route de Cerizay		
Route de Bressuire		

Dates d'affichage souhaitées :

Du _____ au _____ Durée max. : 3 semaines

L'installation et la désinstallation des banderoles sont à la charge de l'organisateur qui s'engage à les enlever dès le lendemain de la manifestation. Au-delà, la dépose par la ville sera facturée.

Sur les porte-affiches et les supports « sucette »

En fonction du nombre de manifestation, la ville définira les supports utilisés ainsi que les dates d’affichage.

Affiches :

- fournies par l’organisateur (format A0)
- à réaliser par la ville

Dates d’affichage souhaitées :

Du _____ au _____ Durée max. : 3 semaines

Emplacements demandés

⇩ Cadre réservé à la mairie ⇩

⇩ Cadre réservé à la mairie ⇩

Porte-affiches	Emplacements demandés	Date et emplacements autorisés	Panneau « sucette »	Emplacements demandés	Date et emplacements autorisés
Route de Cholet			Rue de l’Arceau		
Rue de l’Arceau			Rue J. Maslon		
Rue de la Vendée			Rue de la Vendée		
Route de Cerizay			Rue de Tournelay		
Route de Bressuire			Rue Saint-Charles		
			Av. Saint-Hubert		
			Rue de l’Atlantique		

Si les affiches sont fournies par l’organisateur, elles devront être déposées en mairie annexe au minimum un mois avant la date de début d’affichage pour une installation par les services techniques.

Sur le site Internet...

Nous vous invitons à transmettre par mail (communication@ville-nueil-les-aubiers.fr) un flyer ou une affiche, relative à votre événement afin que la ville puisse en assurer la libre diffusion sur son site Internet.

Signalisation temporaire...

Taille des panonceaux : _____

Emplacements souhaités :

Quantité prévue : _____

L’installation et la désinstallation des panonceaux sont à la charge de l’organisateur qui s’engage à les enlever dès le lendemain de la manifestation.

Au-delà, la dépose par la ville sera facturée.

Cadre réservé à la mairie

Accord :
Du _____ au _____